

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2014**

Délibération  
n° 2014.02. 30.B

**Médiathèque  
d'agglomération -  
Acquisitions des  
fonds documentaires,  
prestations de reliure  
et d'équipement :  
avenants de cession  
des lots n°1 et n°5**

**LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2014**

**Secrétaire de séance** : Didier LOUIS

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.02. 30.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - ACQUISITIONS DES FONDS DOCUMENTAIRES, PRESTATIONS DE RELIURE ET D'EQUIPEMENT : AVENANTS DE CESSIION DES LOTS N°1 ET N°5**

Par délibération n° 73B du 21 juin 2012, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution des marchés d'acquisitions des fonds documentaires, de prestation de reliure et d'équipement, 12 lots, destinés de la médiathèque d'agglomération, aujourd'hui dénommée l'Alpha.

A l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres du 13 décembre 2012 a attribué le lot n°1 relatif aux livres d'actualités -romans et documentaires et le lot n°5 relatif aux bandes dessinées adultes et jeunesse à la LIBRAIRIE CHAPITRE, dont le siège se situe 14, rue des Arts à Toulouse et dispose d'un établissement dans le centre commercial du Champs de Mars à Angoulême.

Le groupe propriétaire de cette librairie (S.A.S. LIBRAIRIE DU SAVOIR) a souhaité faire évoluer son modèle économique vers un modèle de librairies indépendantes et autonomes, en recherchant des repreneurs pour chacune des librairies.

La librairie d'Angoulême a donc fait l'objet d'une proposition de rachat par son Directeur, Monsieur Pascal DULONDEL, qui a fondé la S.A.R.L. LA GALERIE DES SAVOIRS, domiciliée 4, place du Champs de Mars à Angoulême.

Aujourd'hui, la LIBRAIRIE CHAPITRE demande la cession de ses marchés en cours au profit de la nouvelle société, dont le nom commercial est « COSMOPOLITE » .

La cession ne peut avoir lieu qu'avec l'assentiment préalable des collectivités publiques concernées. Aussi, après appréciation des garanties professionnelles et financières que peut apporter le cessionnaire pour assurer la bonne fin du contrat, la personne publique cocontractante ne peut refuser la cession que pour un motif tiré des garanties en capacité insuffisantes du repreneur. Si la cession lui paraît de nature soit à remettre en cause les éléments essentiels relatifs au choix du titulaire initial du contrat, soit à modifier substantiellement l'économie du contrat, la collectivité publique est tenue de refuser son autorisation.

La S.A.R.L. LA GALERIE DES SAVOIRS ayant justifié de ses garanties professionnelles et financières, la cession des contrats peut être acceptée en l'état.

.../...

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les avenant n° 1 au lot n°1 relatif aux livres d'actualités - romans et documentaires et au lot n°5 du relatif aux bandes dessinées adultes et jeunesse ayant pour objet la cession des marchés à la S.A.R.L. LA GALERIE DES SAVOIRS.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 mars 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 mars 2014</b>